

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 14 décembre 2017 à 19h30

Président : M. André Forster

Le président ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun pour cette dernière séance de l'année 2017 qu'il déclare ouverte.

Il présente l'ordre du jour au sujet duquel aucune modification n'est requise :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 3. Démission/s et assermentation/s**
- 4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 5. Election d'un suppléant à la Commission de gestion**
- 6. Préavis municipal n°06/2017 relatif au budget 2018**
- 7. Propositions individuelles et divers**

En préambule, le Président rappelle les articles suivants du Règlement du Conseil général :

Art. 36.- *Le conseil s'assemble à la maison de commune. Il est convoqué par écrit par son président, à défaut par son vice-président ou, en cas d'empêchement de ceux-ci, par un des membres du bureau. Cette convocation a lieu à la demande de la municipalité ou du cinquième des membres du conseil.*

La convocation doit être expédiée dans les plus brefs délais, mais au moins cinq jours à l'avance, cas d'urgence réservés. Elle est affichée au

pilier public. La convocation doit contenir l'ordre du jour. Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.

Art. 21.- *Le président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la municipalité.*

Si le rappel à l'ordre ne suffit pas, le président peut retirer la parole à l'orateur.

Si le président ne peut pas obtenir l'ordre, il a le droit de suspendre ou de lever la séance.

Ceci étant précisé, le Président ouvre la séance.

1. Appel

Membres présents : 23 /41

Membres excusés : 10

Membres absents : 7

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Une correction est demandée au point 4 : la majorité absolue est 13 et non pas 12.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Résultat du vote :

Oui : 18 Non : 1 Abstentions : 4 Nuls : 0

Le procès-verbal du 22 juin 2017 amendé est approuvé.

3. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président a reçu la lettre de démission de M. André Vernay.

Il annonce également la démission de M. Steve Paux de son poste de Conseiller municipal pour le 31 décembre 2017. L'élection complémentaire aura lieu le 4 mars 2018.

Assermentation

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

Le Conseil général compte désormais un effectif de 40 membres.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Aucune communication ni d'une part ni de l'autre.

5. Election d'un suppléant à la Commission de gestion

Mme Jeanine Isch est élue par acclamation à la Commission de gestion et finances.

6. Préavis municipal n°06/2017 relatif au budget 2018

M. Steve Paux, Municipal des finances, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'accepter le budget 2018 tel que présenté.

M. De Giovanni arrive en cours de séance.

L'assemblée compte désormais 24 membres présents sur 40.

M. Philippe Urfer, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le président ouvre la discussion.

M. Antoine Piron demande l'avis de l'assemblée sur le déficit récurrent de la commune et demande à la municipalité des explications.

M. Steve Paux explique que Saubraz fait partie des communes pauvres et que le problème vient de la péréquation qui ne fonctionne pas. La municipalité a rencontré à deux reprises le Service des communes et du logement pour lui exposer la situation : la commune fait au plus près de ses possibilités, sans aucun investissement, afin de subir des pertes minimales. Mais le SCL, qui ne peut que constater cette situation identique dans plusieurs autres petites communes, n'a aucune solution à proposer.

M. Antoine Piron suggère de lutter plutôt que de faire un constat.

M. Steve Paux ne voit pas de solution ; pour lui, Saubraz fait partie des oubliés du canton ; il faut attendre que la péréquation change. De plus, il n'y a visiblement pas de volonté des petites communes de se mettre

ensemble, il n'y a aucune solidarité. La conclusion en est que malheureusement certaines petites communes ne sont pas viables.

M. Antoine Piron demande si on a une attitude dynamique par rapport à cette situation.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que les rencontres avec le SCL avaient aussi pour but de faire passer un message au canton. Ailleurs cette question se pose aussi et les syndicats en parlent entre eux mais il n'y a pas encore d'union. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), nos relais théoriques auprès du canton, discutent avec ce dernier au sujet de la péréquation p.ex. Il relève encore que la balance est déséquilibrée : notre participation aux différentes associations intercommunales ainsi que la péréquation accaparent la plus grande partie de notre budget. Il fait un constat de tristesse.

M. Antoine Piron demande s'il y a une dynamique de regroupement avec la commune de Gimel.

Le Syndic explique que les municipalités se sont rencontrées mais il n'y a pas eu d'écho de la part de Gimel.

Mme Pierrette Jaton Klopfenstein demande, le déficit étant récurrent, combien de temps peut-on aller de l'avant que mort s'en suive.

M. Steve Paux répond que quand il n'y aura plus de liquidité, la commune pourra peut-être encore emprunter mais que probablement d'ici deux ans il faudra donner les clés de la commune à l'Etat. Le miracle serait une meilleure répartition des avoirs sur le territoire vaudois.

M. Ralph Sprunger suggère que la commune dépense tout ce qui lui reste, tout de suite, pour faire des gros travaux dans la commune.

M. Steve Paux répond que les autorités ont le devoir de gérer correctement la Commune ; on doit payer l'école et les autres factures obligatoires mais on ne pourra pas créer une place de jeux ou rénover le collège.

M. Philippe Urfer demande s'il y a une réelle demande pour un jardin du souvenir.

Mme Cecilia Costa répond qu'il y a de plus en plus de monde qui se fait incinérer et que cette offre pourrait répondre à une demande. Mais dans tous les cas, il sera réalisé seulement s'il y a des fonds.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levées :

Résultat du vote :

Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

Nuls : 3

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **vu le préavis n° 06/2017 de la municipalité,**
- **oui le rapport de la commission de gestion et finances,**
- **considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide

D'accepter le budget 2018 tel que présenté.

Le Président remercie l'assemblée.

7. Divers et propositions individuelles

M. Laurent Laurent Liardon s'étonne que la Municipalité n'ait pas de communication à donner au Conseil général ni au point n°4 de l'ordre du jour ni au sujet de la démission de M. Steve Paux.

Le Président lit la lettre de démission de M. Steve Paux.

M. Antoine Piron remercie M. Steve Paux pour son travail et lui souhaite plein succès pour la suite.

M. Jean-Luce Badel demande où on en est au sujet de l'horloge du Collège.

M. Raoul Richiger rappelle qu'elle a été arrêtée pour des raisons de sécurité. Sa réparation est liée au projet de rénovation du bâtiment ; la remise en état l'horloge sera effectuée dans le cadre de ces travaux. Une offre à cet effet a été demandée mais pas encore établie. Cela prend du temps parce qu'il y a beaucoup de clocher et peu d'entreprises spécialisées.

M. Didier Barbay constate que le déneigement des trottoirs le dimanche n'a pas été effectué et que c'est dangereux.

Le Syndic répond que l'intervention dépend aussi de la hauteur de la neige et des conditions météo annoncées (pluie annoncée dans la même journée). Mais il assure que s'il faut augmenter le déneigement, on augmentera la fréquence

M. Antoine Piron confirme les propos de M. Didier Barbay : lors des chutes de neige de dimanche dernier, il était en difficulté sur la voie publique en sortant de chez lui.

Le Syndic répète qu'on peut augmenter la fréquence du déneigement mais, si quelques heures plus tard il pleut et que la neige disparaît, cela ne sert à rien ; il faut aussi réfléchir aux coûts et aux frais que cela occasionne.

Mme Edmée Borel annonce que, lors du Téléthon de samedi dernier à Saubraz, CHF 2'000.- de dons ont été récoltés : il s'agit d'un record. Le prochain Téléthon aura lieu le 8 décembre 2018 et cela fera 10 ans qu'il est organisé à Saubraz. Son intervention est vivement applaudie

Mme Marinette Donadeo annonce que l'Association du Four à pain organise un brunch dimanche prochain avec la distribution de tresses aux aînés.

M. Antoine Piron aborde le sujet de l'espace public à Saubraz : un village sans espace public n'est pas un village ; il demande s'il y a des projets et/ou des réflexions sur la qualité de l'espace public.

Le Syndic répond qu'il y a toujours des envies et que la réflexion se poursuit avec la rénovation du Collège. Néanmoins, la contrainte du financement est un gros problème à Saubraz.

M. Antoine Piron relève que sans les envies et les utopies on ne fait rien.

Le Syndic annonce la tournée du Père Noël de la SDA le samedi 16 décembre ; le vin chaud sera offert à cette occasion. Et le dimanche 17 décembre à 17h00, il y aura une célébration organisée par la paroisse protestante suivie d'un apéritif.

Le Président clôt la séance à 20h20 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun. Il félicite le Vice-Président et le remercie pour son aide et la bonne collaboration. Il profite également pour le féliciter, lui et son épouse, pour la naissance du petit Louis.

Il invite tout le monde à l'auberge communale pour la traditionnelle fondue.

Pour le Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

André Forster

Barbara Kammermann